

Parc national de la Guadeloupe

Orientation 02.5.3. : Améliorer la prise en compte des différents aspects du développement durable dans les documents stratégiques et de planification des Collectivités territoriales

[...]

- **Mesure 2.5.3.5. : Limiter la pénétration automobile dans les espaces naturels**

Les espaces naturels constituant un lieu de ressourcement important, la pénétration non contrôlée de véhicules en forêt, dans les champs, voire directement sur les plages ou les bords de rivière pose divers problèmes : nuisances pour la tranquillité des habitants, gêne pour les promeneurs, dérangement de la faune, dégradation des sols, sécurité des usagers... Aujourd'hui, des prestataires touristiques proposent même des circuits en 4x4 empiétant largement sur les espaces naturels.

La réglementation interdisant de telles pratiques, les services compétents doivent la faire appliquer. De plus, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, les communes doivent proposer une réglementation spécifique adaptée à leur territoire par l'intermédiaire d'un plan de circulation des véhicules à moteur. Pour ce faire, une concertation est à organiser entre les collectivités et les associations d'usagers en s'appuyant sur des éléments scientifiques. Les communes pourront être accompagnées par les services compétents (dont l'établissement public du parc national).

Déclinaison possible de la mesure :

- Renforcer les contrôles dans le souci de préserver la qualité des espaces naturels comme la tranquillité et la sécurité de tous,
- Informer et sensibiliser la population sur ces enjeux,
- Réaliser des aménagements légers (enrochements,...) rendant la pénétration dans les espaces naturels moins aisée, en particulier au niveau des endroits les plus sensibles

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- **Maires**
- Collectivités territoriales
- Établissement public du parc national
- Conservatoire du littoral
- Office national des forêts
- Services de l'État en charge du Développement Durable
- Associations

Page 70 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #2988

Auteur : Alicia Lambert

Parc national de la Guadeloupe

Dernière mise à jour : 2014-06-13 11:40